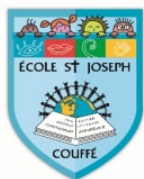


# PROTOCOLE SANITAIRE ECOLE SAINT-JOSEPH COUFFE

Mai 2020



## **Présentation du protocole sanitaire**

Le présent protocole sanitaire repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays. Ce protocole est susceptible d'évoluer dans le temps en fonction de la réalité.

Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture des écoles et établissements scolaires après la période de Confinement.

- Accueil des élèves
- Aménagement des salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves
- Activités sportives et culturelles
- Recréation
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Dimensionnement et équipement des sanitaires

Enfin, il présente les actions à conduire en cas :

- de cas possible de Covid-19 au sein de l'école ou de l'établissement scolaire
- de cas avéré de Covid-19 au sein de l'école ou de l'établissement.

Il repose sur cinq principes généraux :

- ⊗ **Le maintien de la distanciation physique**
- ⊗ **L'application des gestes barrière**
- ⊗ **La limitation du brassage des élèves**
- ⊗ **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- ⊗ **L'information, la communication et la formation**

## **Préalable**

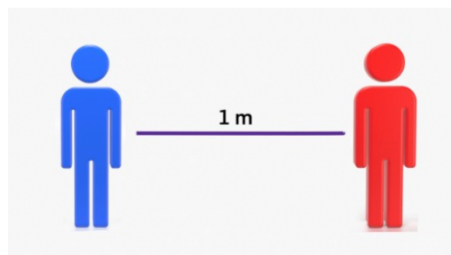
**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.**

## **Le maintien de la distanciation physique**

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre Chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.



## Appliquer les gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;

**Le port du masque** : seuls les adultes porteront un masque.

Il convient de souligner que le Conseil scientifique considère que :

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. L'école ne fournit pas les masques aux élèves.

Pour les élèves en école maternelle le port du masque est difficile et même déconseillé.

## Accueil des élèves

**Préalable** : aucun parent ne rentre dans l'école ni le matin ni le soir. Les élèves de maternelle et d'élémentaire rentreront seuls dans l'école pour limiter les contacts, même entre eux. Les horaires d'arrivée et de sortie seront **échelonnés**. Merci de les respecter strictement.

Les parents devront respecter le marquage au sol sur le trottoir en attendant que leur enfant soit pris en charge et rester patients car il y aura un peu d'attente.

**Accueil du matin échelonné:** entrée des maternelles et des élémentaires **séparée**, les maternelles au portail haut habituel et les élémentaires au portail bas.

**Maternelles :** Laureen accueillera les élèves un à un et Marie-Christine assurera le lavage des mains puis l'élève ira dans sa classe rejoindre son enseignant.

**Élémentaire :** accueil assuré par un enseignant pour réguler le flux et rappeler les consignes de distance physique.

Un autre enseignant sur la cour enverra les enfants se laver les mains 2 par 2 : 1 à droite et 1 à gauche puis l'élève ira dans sa classe rejoindre son enseignant.

**Départ échelonné des élèves en fin de journée :** aucun parent ne rentre dans l'école.

**Maternelles :** les élèves de TPS/PS seront conduits par leur enseignant et leur ASEM au portillon haut, se rangeront le long du mur et seront confiés à leurs parents un à un. Les élèves de MS/GS seront conduits par leur enseignant et leur ASEM au grand portail, se rangeront le long du grillage et seront confiés à leurs parents un à un.

**Élémentaires :** Portail habituel.

### **Aménagement des classes.**

La salle de classe sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.

Chaque élève sera assis à sa place avec au moins 1m de distance avec son voisin. Aucune table en face à face dans tous les cas.

Tout déplacement de l'élève dans la classe est limité au strict nécessaire à la demande de l'enseignant et selon un parcours précis.

Les tables seront éloignées des portes de façon à respecter la distance physique lors de l'entrée ou la sortie en classe.

Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres.

Aménagement de la salle de sieste pour assurer la distanciation physique et respecter les consignes sanitaires.

### **Gestion des circulations**

Les portes pouvant l'être seront maintenus en position ouverte pour éviter les points de contact.

Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie.

- Les portes des classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- Assurer la distanciation physique dans tous les contextes et tous les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- Décaler les horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement.

### **Activités sportives**

- Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel enseignant et non enseignants avec les élèves..

- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulés par tous (ou réserver uniquement les manipulations par l'adulte), ou assurer une désinfection régulière adaptée.

### Activités culturelles et manuelles

- Privilégier l'utilisation de matériel individuel.
- Pas de prêt de matériel collectif.
- Il n'y aura aucun intervenant extérieur.

### Les récréations

- Adapter la surveillance des temps de récréation à l'effectif présent.
  - Veiller au respect des gestes barrières et des distances de sécurité dans les jeux extérieurs.
  - Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
  - Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact (par balisage physique, rubalise, ...) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
  - Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.
  - Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrières et la distanciation physique.
- En cas de conditions climatiques inadaptées, les élèves iront sous le préau.

### La désinfection des locaux

o Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises pour tous les espaces utilisés chaque soir par les deux ASEM.

o Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées :

- Pour rappel, l'utilisation du matériel collectif partagé entre élève sera proscrite.
- Si un matériel doit être transféré à un autre élève, nous procéderons à un nettoyage désinfection à l'aide d'un produit désinfectant.
- Sieste : chaque enfant a son propre drap et sa couverture. Les couchettes respecteront la distanciation physique.

### Les sanitaires

#### Maternelles :

- Gérer les flux avec les élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe). Chaque ASEM accompagnera l'enfant aux toilettes et veillera au lavage des mains avant et après.
- Seul un urinoir sur 2 sera utilisé.

#### Élémentaire :

- Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes dans le primaire.
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- L'évacuation des poubelles sera quotidienne.

# PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

## 1- En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

### Conduite à tenir:

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pédiatrique dans une pièce dédiée (salle RA) permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- Rappel par les responsables de l'école ou de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

### En cas de test positif:

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

### En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte: Conduite à tenir:

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

### **En cas de test positif:**

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte selon le plan de communication défini par l'établissement.

### **Protocole de nettoyage et de désinfection quotidien des locaux et après survenue d'un cas COVID-19**

- Ne pas utiliser un aspirateur ou un balai pour le nettoyage des sols ;
- Les locaux (sols et surfaces) supportant le nettoyage humide doivent faire l'objet des différentes opérations suivantes :
- Nettoyer les sols et les surfaces dans les espaces utilisés, les points de contact, les zones fréquemment touchées, à l'aide d'un détergent désinfectant virucide selon la norme EN 14476.